

BPJEPS - 2025/2026

Mention Judo Jujitsu

Lieu de formation : CREPS PACA – Site d'Aix en Provence

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'éducation et du Sport de Judo, Jujitsu permet à son titulaire :

- D'animer
- D'enseigner
- D'entraîner jusqu'à un premier niveau de compétition
- De concevoir et de mettre en oeuvre un projet sportif et pédagogique

Renseignements :

Nicolas POURSINES

⇒ 06 63 40 53 51

@ : nicolas.poursines@ffjudo.com

Lionel BONHOMME

⇒ 06 04 52 62 92

@ : lionel.bonhomme@ffjudo.com

Clôture des candidatures :

29 août 2025

Prérequis :

- Être titulaire du 1er DAN Judo Jujitsu délivré par la FFJDA
- Être titulaire du PSC1 (Premiers Secours Civiques de niveau 1 ou son équivalent)

Durée de la formation :

- Début : 27/09/2025

- Fin : 26 septembre 2026

- Nombre d'heures : 617 heures

Coût : 6 160 €

Des aides à la formation sont possibles en fonction du statut du candidat, contactez-nous pour une étude individualisée de votre profil afin de vous accompagner dans vos démarches.

Possibilité d'hébergement au CREPS lors des semaines de formation

L'obtention du diplôme se fait par l'acquisition de 4 Unités Capitalisables :

- **UC 1** : Encadrer tout public dans tous lieux et toute structure
- **UC 2** : Mettre en œuvre un projet d'animation
- **UC 3** : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention Judo Jujitsu jusqu'au premier niveau de la compétition fédérale
- **UC 4** : Mobiliser les techniques des activités de judo jujitsu

Tests de sélection et positionnement

Ils se dérouleront le 27 septembre 2025 au CREPS PACA site d'Aix en Provence

Ils seront composés :

- D'une évaluation qui se fera à partir d'un dossier rédigé par les candidats (**à envoyer par mail minimum 5 jours avant les tests**) comprenant : un CV, le parcours dans la discipline et une lettre de motivation
- De 4 questionnaires (arbitrage, assurance, emploi et grades).
- D'une épreuve orale de 20' (10' d'exposé et 10' de questionnement).
- D'une démonstration technique de niveau 2^{ème} dan comprenant :
 - Tachi Waza : prestation personnelle
 - Ne Waza : prestation personnelle
 - 3 premières séries du Nage No Kata + connaissance autres katas et Jujitsu
 - Exercices conventionnels (Uchi komi, Nage komi, Yaku Soku Geiko et Randori)

Déroulé de la formation

- 14 modules de 5 jours
- 13 week-ends
- 7 journées de participation à la vie fédérale
- 140h en FOAD en distanciel

Les stagiaires ont la possibilité de s'entraîner dans les structures Pôles PACA

**Dossier à renvoyer au plus tard le 29 août 2025 par e-mail en PDF à
Ligue PACA de Judo : formation@paca-ffjudo.com**

BPJEPS - 2025/2026

Mention Judo Jujitsu

PHOTO

Identification du candidat :

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance : le/..... / À

Nationalité :

Adresse :

CP : Ville :

Tel : Portable :

Mail :@.....

N° de sécurité sociale :

Situation Actuelle : Salarié Étudiant Autre

Situation dans le cadre de la formation BPJEPS :
 Contrat d'apprentissage
 Autre, précisez :

Investissement dans le milieu sportif :

Club d'appartenance : Département :

N° de licence :

Grade actuel : Date d'homologation :/...../.....

Information Structure d'accueil :

Nom de la structure :

Adresse de la structure (complète) :

Professeur tuteur du stagiaire au sein de la structure :

Nom : Prénom : Téléphone :

Adresse mail :@.....

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur que :

- j'ai pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation,
- les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables, et sollicite mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation et à la formation BPJEPS Judo Jujitsu organisée par la Ligue PACA de Judo (sous réserve d'habilitation de la formation par la DRJSCS PACA). La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

Fait le :

Signature du (de la) candidat(e)

BPJEPS - 2025/2026

Mention Judo Jujitsu

Certificat Médical

De non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du Judo Jujitsu

Je soussigné(e), Docteur

Demeurant

Certifie avoir examiné :

M Né(e) le / /

Demeurant :

Et ne pas avoir constaté, à la date de ce jour, de contre-indication médicale à la pratique et à l'enseignement du Judo Jujitsu.

Observations éventuelles :

Fait à : Le / /

Signature et cachet du médecin

BPJEPS - 2025/2026

Mention Judo Jujitsu

Récapitulatif des pièces à joindre impérativement à votre dossier de candidature

- Attestation justifiant de votre grade de 1er Dan délivré et homologué par le Comité National des Grades (CNG).
- Une photocopie de la licence en cours de validité
- Photocopie soit de l'attestation de formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du Judo Jujitsu (utilisez le modèle joint à ce dossier)
- 2 photos d'identité portant votre nom (dont une collée ou agrafée sur la 1ère page de ce dossier)
- Deux copies recto verso (signées) de votre carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- Si vous êtes étranger(e), une photocopie de votre passeport accompagnée de la carte de séjour (ou de son récépissé) en cours de validité
- Pour les candidats âgés de 18 à 25 ans, fournir la photocopie du certificat de participation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) ou JAPD (Journée d'Appel et de Préparation à la Défense) ou attestation individuelle d'exemption, pas de justificatif pour les filles, nées avant le 1er janvier 1984
- Photocopie des diplômes vous dispensant des TEP ou UC
- Un document écrit précisant votre expérience personnelle et pédagogique, accompagné d'une lettre de motivation indiquant votre projet professionnel.
- Pour les candidats en situation de handicap :**
Avis d'un médecin agréé pour les nécessités d'aménagement de la formation et des épreuves certificatives.

Rappel financement de la formation :

Il est possible d'échelonner les paiements de la formation (n'hésitez pas à prendre contact auprès des personnes indiquées ci-dessous)

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Nous vous invitons à prendre contact avec les organismes financeurs selon votre situation (Pôle Emploi, Mission Locale, OPCO, ...)

Pour toutes questions relatives à la formation (financement et pédagogie), vous pouvez contacter :

- Ligue PACA de Judo au 04.91.50.83.38 ou par mail à : liguepaca-sud@ffjudo.com
- Nicolas POURINES au 06.63.40.53.51 ou par mail à : nicolas.poursines@ffjudo.com
- Lionel BONHOMME au 06.04.52.62.92 ou par mail à : lionel.bonhomme@ffjudo.com